

Image not found or type unknown



Tva plus-value sur vente immobilier

Par **julia089**, le **10/02/2013** à **17:32**

bonjour à tous, rn rnj'ai fais construire "seule" ma maison . récemment mariée, nous voulons vendre cette maison. mes questions sont :rn1/ si je vend la maison, sachant que moi seule l'est acheter, puis-je prétendre tout de même au non paiment d'indemnités dû fait que mon mari va perdre son travail ?rn2/ suis-je obliger de régler la totalité du prêt suite à la vente de la maison ou puis-je faire un remboursement anticipé seulement partiel ?rn3 / est-ce vrai que je devrais payer la tva sur le plus-value à l'état ? il parait que depuis le 1er janvier 2013, pour les acheteurs les frais de notaire à taux réduits ont disparus même pour les maisons de - de 5ans (dans notre cas) et que donc la tva pour le vendeur est annulée ? rnmerci de votre aide. si nous devons reverser les 3/4 de notre plus-valus, nous ne vendrons pas.